

23 mar 2012 -17:43

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2012

Retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) concernant le retour volontaire ou forcé des ressortissants des pays tiers en séjour irrégulier.

Le projet détermine les mesures préventives qui peuvent être prises à l'égard du ressortissant d'un pays tiers pour éviter le risque de fuite pendant le délai octroyé pour le départ volontaire. Il désigne également l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale comme instance chargée d'assurer le contrôle des retours forcés et de déterminer les modalités de ce contrôle.

Ce projet exécute la loi qui transpose en droit belge la directive européenne (**) relative aux normes et procédures communes applicables dans les Etats membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

(*) modifiant l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et l'arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif au fonctionnement et au personnel de l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale dans le cadre du retour forcé.

(**) loi du 19 janvier 2012 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers transposant partiellement la directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

Service de Presse de Mme Maggie De Block, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.fedasil.be>